PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion	**Lundi 22 novembre 2021** par voie électronique
Présidence :	**M. Daniel FONTENIAUD**
Présents :	Patricia BEAURENAUD - Stéphane BONARDOT - Luc BRUDER – Jean-Marie COPPI - Christophe CAILLIET - Roland COQUARD – Daniel DURAND - Joel GODARD - Jean-François GONDELLIER - Fabrice JACQUES - Christophe NOGUES - Bernard PAUTONNIER - Joëlle PARISOT - Christian PERDU – Jacques QUANTIN - Christian RENIER - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Emmanuel SAILLARD - Michel SORNAY - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN - – Thierry MUNINGER - Gérard POPILLE - Thierry WANIART
Assistent :	René FRANQUEMAGNE – Michel NAGEOTTE – Laurent KLIMCZAK
Excusés :	Véronique GAMBEY - Philippe PRUDHON

1 – CALENDRIER U16R

Après avoir pris connaissance de la décision du Bureau du 18 novembre 2021 (Extrait figurant à l'Annexe 3), le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur trois points à l'unanimité :

- la nouvelle rédaction de l'article 60 figurant dans les dispositions transitoires (Annexe 4),
- la composition des groupes du championnat U16 deuxième phase pour la saison 2021-2022 (Annexe 2),
- le nouveau calendrier des championnats jeunes intégrant les modifications au niveau des U16 (Annexe 1).

Annexe 1 : Calendrier U16,
Annexe 2 : PV CR SPORTIVE,
Annexe 3 : Extrait du PV de Bureau du 18.11.2021,
Annexe 4 : Article 60.

« La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. »

Le Président, **Le Secrétaire Général,**

Daniel FONTENIAUD **Jean-Marie COPPI**